



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PALULOS

Question écrite n° 4533

Texte de la question

Mme Marie-George Buffet appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur la situation de la cité-jardin de Stains. En effet, cette cité, pour garder tout son confort, doit bénéficier d'une réhabilitation. Ce projet concerne 1 700 logements. Ce site est protégé à double titre par sa situation dans le périmètre des 500 mètres autour de la mairie de Stains classée monument historique et au titre de site pittoresque du département de la Seine-Saint-Denis. Depuis plusieurs mois, l'office départemental HLM et les habitants ont entrepris le travail de concertation obligatoire. Lors du congrès de l'union HLM, il a fixé la réhabilitation comme étant un axe majeur de votre politique. La cité-jardin, tant par son caractère historique que par ses dégradations au fil du temps, correspond complètement à ce besoin. Elle lui demande d'affecter les crédits PALULOS nécessaires à la poursuite de la réhabilitation de la cité-jardin de Stains.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention du ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur la situation de la cité-jardin de Stains et demande que des crédits PALULOS soient affectés à la poursuite de la réhabilitation de cette cité. La cité-jardin de Stains fait partie de ces ensembles d'habitations à bon marché (HBM) construits dans les années 30, dont les caractéristiques architecturales et urbaines très marquées ont souvent été citées comme des exemples réussis d'habitat social. Avec les communes de Saint-Denis et de Pierrefitte, la commune de Stains est l'un des pôles d'habitat social du nord du département qui fait l'objet d'un grand projet de ville (GPV). L'Etat et l'ensemble des partenaires ont considéré que la cité-jardin devrait faire l'objet d'une réhabilitation. Ainsi la réhabilitation d'une première tranche de 209 logements collectifs a été programmée dès 2002, mais, compte tenu de la complexité de l'opération, le dossier de financement ne devrait être déposé par l'office départemental dans les services de la direction départementale de l'équipement qu'au 1er trimestre 2003. C'est pour répondre à ces situations que le projet de budget 2003 du ministère a prévu de favoriser la gestion patrimoniale du parc existant de logements sociaux comme l'accroissement de l'offre nouvelle. A ce titre, la ligne budgétaire dite fongible, qui permet de subventionner ces travaux, bénéficie d'une augmentation de son montant, passant de 459,1 millions d'euros en 2002 à 474 millions d'euros en 2003. Avec la réalisation de 54 000 logements neufs, elle devrait permettre la réhabilitation de 100 000 logements. Dans le souci de faire face à ces besoins de réhabilitation patents et urgents, les contraintes de répartition des crédits de l'Etat entre la production de logements neufs et la réhabilitation qui s'appliquaient en 2001 et 2002 sur la PALULOS seront également desserrées. Concernant l'opération de la cité-jardin de Stains qui est située en ZUS, elle pourra dans le cadre d'un projet global solliciter des financements auprès du guichet unique que le Gouvernement mettra en place en 2003.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-George Buffet](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (4^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4533

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 octobre 2002, page 3533

Réponse publiée le : 20 janvier 2003, page 369